Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260331-D3103202690DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente-et-un mars deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 25 mars 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, COLOMBEAU Estelle, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLÉ Jérémie, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, GUÉRIN Florence, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PETIGNY Patrick, PICOT Sonia, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTE EXCUSÉE : Madame GRAND Magali (procuration à Madame POULAIN-JAMILLOUX Mélanie).

SECRÉTAIRE : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **29**
. absent(s) et non représenté(s) : **0**

OBJET : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE D'ILLE-ET-VILAINE (SDE 35)
Désignation de délégués

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260331-D3103202690DE-DE

Délibération N°2026/90 du Conseil Municipal du 31 mars 2026
Publiée le 9 avril 2026

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE D'ILLE-ET-VILAINE (SDE 35)

Désignation de délégués

Le SDE 35 est un syndicat intercommunal départemental composé des communes, des EPCI et de la Métropole de Rennes dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques. Il œuvre au quotidien pour rendre possible les projets des élus locaux qui contribuent à la transition énergétique de l'Ille-et-Vilaine : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

Il regroupe, depuis le *1er mars 2010*, les 332 communes du département.

Le SDE 35 est l'autorité organisatrice du service public de l'électricité en Ille-et-Vilaine, propriétaire du réseau de distribution de l'électricité dont l'exploitation est confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession.

Le SDE 35 assure la compétence éclairage public pour 236 communes du Département.

Le SDE 35 accompagne les communes et EPCI dans leur trajectoire de sobriété énergétique grâce aux services suivants :

. Pilotage du groupement d'achat d'électricité et de gaz à l'échelle du Département,
. SERENE 35 : accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics,
. Part'ENR35 : association créée pour faciliter le développement des boucles d'autoconsommation collectives.

Le SDE 35 intervient sur la mobilité décarbonée :

. pilote le Schéma départemental d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques,
. gère le réseau de bornes publiques BEA-Ouest Charge,
. porte des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) permettant de massifier l'offre privée de bornes de recharges.

Le SDE 35 contribue au développement des énergies renouvelables :

. en portant la compétence réseau de chaleur pour les communes qui le souhaitent,
. en accompagnant les territoires dans l'élaboration de Ieur plan climat,
. au travers de la SEM Energ'iV dont il est actionnaire.

Gouvernance :

Le SDE 35 est administré par un comité syndical composé de délégués élus qui participeront aux instances (*bureau, commissions, comité syndical*) : une partie des délégués est issue des communes, l'autre partie est directement nommée par les EPCI.

Les délégués du comité syndical issus des communes sont élus en début de mandat par les représentants communaux, réunis par collèges géographiques répartis par Pays.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260331-D3103202690DE-DE

Dans chaque commune, le représentant communal est désigné par délibération du conseil municipal : il participe à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat, a accès aux formations, aux rencontres thématiques ou territoriales organisées par le SDE 35. Il n'a pas de rôle décisionnel au sein de la gouvernance du SDE 35 mais est le référent des affaires liées au SDE 35 pour la commune, il sera donc en lien régulier avec le SDE 35 au cours du mandat.

Sur ce rapport,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-25 ;

VU l'arrêté préfectoral du *3 novembre 2009* relatif à la création d'un Syndicat Départemental d'Energie 35, structure organisatrice de la distribution publique d'électricité en Ille-et-Vilaine ;

CONSIDÉRANT que le rôle du/de la représentant.e communal.e rappelé ci-dessus ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un.e représentant.e de la commune auprès du SDE 35, qui participera à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat et qui sera ensuite le référent pour les affaires communales relatives au SDE 35 pour la durée du mandat ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

DE DÉSIGNER Monsieur Éric PERCHAIS pour représenter la commune auprès du SDE 35.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHÂTEAUBOURG (35)

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Christelle AVERLAND-SCHMITT

Nombre d'élus présents ou représentés : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0